

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 avril 2020 à 13 h 30 par conférence téléphonique.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

---

**CE-2020-347-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2020-348-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2020-349-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 AVRIL 2020**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2020, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

---

**CE-2020-350-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / GOLDER ASSOCIÉS LTÉE / 1560, RUE DES BERNACHES / AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU QUE le rapport de Golder, daté de janvier 2019, indiquait les besoins pour les diverses propriétés du site Brady, secteur La Plaine;

ATTENDU les divers travaux effectués en lien avec l'étape 3;

ATTENDU l'offre de services soumise à la firme Dufresne Hébert Comeau avocats et les divers échanges intervenus afin de compléter les travaux;

ATTENDU QUE Golder Associés ltée a soumis une dernière facture, en date du 16 mars 2020, au montant de 80 433,44\$ (t.t.c.) concernant l'étape 3;

ATTENDU QU'il est recommandé d'approuver le paiement de cette facture;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 2 avril 2020, que le comité exécutif approuve la facture numéro 1083643 émise par Golder Associés ltée en date du 16 mars 2020 et autorise la trésorière à payer à la firme un montant de 69 957,33\$ (taxes en

sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0078 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 80 433\$ du poste budgétaire numéro 13000-2999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 12000-2414 (honoraires professionnels greffe).

---

**CE-2020-351-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / GOLDER ASSOCIÉS  
LTÉE / 1560, RUE DES BERNACHES / PAIEMENT  
DE FACTURE / PJ-2016-76**

ATTENDU QUE le rapport de Golder, daté de janvier 2019, indiquait les besoins pour les diverses propriétés du site Brady, secteur La Plaine;

ATTENDU les divers travaux effectués en lien avec l'étape 3;

ATTENDU QUE Golder Associés ltée a soumis une facture, en date du 16 septembre 2019, au montant de 15 869,71\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 2 avril 2020, que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 15 870\$, du poste budgétaire numéro 13000-2999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 12000-2414 (honoraires professionnels greffe).

---

**CE-2020-352-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / GOLDER ASSOCIÉS  
LTÉE / 1560, RUE DES BERNACHES / PAIEMENT  
DE FACTURE**

ATTENDU QUE le rapport de Golder, daté de janvier 2019, indiquait les besoins pour les diverses propriétés du site Brady, secteur La Plaine;

ATTENDU les divers travaux effectués en lien avec l'étape 3;

ATTENDU QUE Golder Associés ltée a soumis une facture, en date du 22 novembre 2019, au montant de 66 290,72\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 2 avril 2020, que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 66 291\$, du poste budgétaire numéro 13000-2999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 12000-2414 (honoraires professionnels greffe).

---

**CE-2020-353-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CHEF DE DIVISION DES  
STRATÉGIES NUMÉRIQUES ET DES  
COMMUNICATIONS / DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE le comité exécutif, le 4 décembre 2019, autorisait la nomination de Mme Karinne Trudel à titre de chef de division des stratégies numériques et des communications à la Direction des relations avec les citoyens et des communications ;

ATTENDU QUE Mme Karinne Trudel terminera sa période de probation à ce poste le 22 avril 2020 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des relations avec les citoyens et des communications du 3 avril 2020, que Mme Karinne Trudel soit et est confirmée à titre de chef de division des stratégies numériques et des communications à la Direction des relations avec les citoyens et des communications.

---

**CE-2020-354-DEC      ANNULATION D'ACTIVITÉS ET D'ÉVÉNEMENTS /  
PÉRIODE DE DISTANCIATION SOCIALE  
(CORONAVIRUS)**

ATTENDU QUE selon l'amendement de zonage 1001-301, mis en vigueur le 21 août 2019, et l'article 4.15 du règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général, les ventes-débarras sont permises uniquement pour quatre (4) fins de semaine prédéterminées d'une même année. Les seules périodes où elles sont autorisées sont :

- La fin de semaine (samedi et dimanche), incluant le jour férié (lundi) où l'on retrouve la fête des Patriotes (mois de mai) et la fin de semaine qui la précède ;
- La fin de semaine (samedi et dimanche), incluant le jour férié (lundi) où l'on retrouve la fête du Travail (mois de septembre) et la fin de semaine qui la suit.

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-299-DEC confirmant l'annulation et le report de certaines activités municipales de même que la fermeture des parcs avec installations récréatives ;

ATTENDU QUE les activités visées se déroulaient jusqu'au début du mois de juin ;

ATTENDU l'annonce du gouvernement du Québec qui demande l'annulation dans la province de tous les événements publics et culturels intérieurs comme extérieurs, incluant les festivals, et ce, jusqu'au 31 août prochain ;

ATTENDU QU'une analyse d'impact de l'annulation des activités et événements a été réalisée ;

ATTENDU QUE les recommandations d'annulation ont déjà été approuvées par la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 14 avril 2020, que le comité exécutif prenne acte des activités et événements annulés dans le cadre des mesures préventives entourant le coronavirus :

- Les animations dans les bibliothèques pour la période estivale ;
- Les fêtes nationales ;
- Les fêtes de la famille ;
- La programmation Pop ton été ;
- Les cinémas en plein air ;
- Le spectacle symphonique à l'Île-des-Moulins ;
- Le Grand Montréal comique (événement annulé et/ou reporté par le promoteur) ;
- Le programme de fêtes de voisins ;
- Les événements des partenaires qui devaient avoir lieu sur le domaine public ;
- Les ventes-débarras sont annulées sur le territoire jusqu'à nouvel ordre ;

- Le programme d'exercice d'évacuation incendie dans les RPA, CHSLD, et établissement de soins ;
- La journée familiale des pompiers ;

QUE le comité exécutif prenne acte des activités et événements reportés dans le cadre des mesures préventives entourant le coronavirus :

- L'activité analyse de risque en matière de sécurité civile prévue les 2 et 3 juin est reportée au 15-16 septembre 2020 ;
- L'activité « Mes racines à Terrebonne » est reportée à automne 2020 ;
- Le programme de vérification des avertisseurs de fumée et d'élaboration de plan d'intervention est reporté jusqu'à nouvel ordre ;
- L'inauguration de l'aménagement au ruisseau de feu est reportée jusqu'à nouvel ordre ;
- La journée d'accueil des nouveaux employés est reportée jusqu'à nouvel ordre.

---

**CE-2020-355-REC      SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT / SERVICE D'ENTRETIEN DE LA PLOMBERIE DU PARC IMMOBILIER MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 123-03-2019, adoptée le 18 mars 2019, acceptant la soumission de la société Plomberie JD inc. pour l'entretien de plomberie du parc immobilier municipal pour un contrat d'un (1) an au montant de 129 921,75\$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (SA19-9009) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA19-9009 pour l'entretien de plomberie du parc immobilier est échue depuis le 17 mars 2020 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 16 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 133 019,98\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,385%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 2 avril 2020, de recommander au conseil d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 18 mars 2020, la soumission pour l'entretien de plomberie du parc immobilier municipal avec la société **PLOMBERIE J.D. INC.** au montant de 115 694,70\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0086 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-356-DEC      SOUMISSION / RÉFECTION DE REVÊTEMENT DE PAVES DE BÉTON PRÉFABRIQUES SUR LA RUE SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de revêtement de pavés de béton préfabriqués sur la rue Saint-Sacrement (SA20-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mars 2020 à 11 h 01, à savoir :

9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.)	109 168,76\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	118 263,29\$ t.t.c.
Les entreprises P.N.P. inc.	119 056,61\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	136 736,32\$ t.t.c.
2633-2312 Québec inc. (Arthier)	147 168,00\$ t.t.c.
Ramcor construction inc.	149 243,30\$ t.t.c.
Les entreprises Bucaro inc.	260 418,38\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 158 119,37\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 avril 2020 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 avril 2020, d'accepter la soumission de la société **9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC.)**, datée du 2 mars 2020, pour la réfection de revêtement de pavés de béton préfabriqués sur la rue Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 94 950\$ (taxes en sus) à être financé par paiement comptant des immobilisations. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0082 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-357-DEC      SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE D'EXPERT-CONSEIL DE L'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE TERREBONNE, DE LA PLAINE ET DE LEURS COMPOSANTES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-303-DEC, adoptée le 13 mars 2019, acceptant la soumission de la société WaterOClean pour les services professionnels d'ingénierie d'expert-conseil de l'exploitation des étangs aérés de Terrebonne, de La Plaine et de leurs composantes pour un contrat d'un (1) an au montant 69 904,80\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA19-9006) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA19-9006 pour les services professionnels d'ingénierie d'expert-conseil de l'exploitation des étangs aérés de Terrebonne, de La Plaine et de leurs composantes est échue depuis le 25 février 2020 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article G du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 71 573,18\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,385%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 2 avril 2020, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 26 février 2020, la soumission pour les services professionnels d'ingénierie d'expert-conseil de l'exploitation des étangs aérés de Terrebonne, de La Plaine et de leurs composantes avec la société **WATEROCLEAN** au montant de 62 251,08\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0087 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-358-DEC      SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT /  
FOURNITURE DE PIERRE DE REMPLISSAGE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 168-04-2019, adoptée le 29 avril 2019, acceptant la soumission de la société Demix agrégats, une division de groupe CRH Canada inc., pour la fourniture de pierre de remplissage pour un contrat d'un (1) an au montant de 135 550,36\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA19-9022) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA19-9022 pour la fourniture de pierre de remplissage est échue depuis le 7 avril 2020 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 138 758,15\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,385%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 avril 2020, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 8 avril 2020, la soumission pour la fourniture de pierre de remplissage avec la société **DEMIX AGRÉATS, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.**, au montant de 120 685,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0088 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-359-DEC      ADHÉSION / REGROUPEMENT D'ACHATS / UMQ /  
SEL DE DÉGLAÇAGE / SAISON 2020-2021**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 2 avril 2020, que la Ville de Terrebonne confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Terrebonne pour la saison 2020-2021.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée, et ce, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres.

Que la Ville de Terrebonne confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé, et ce, si l'UMQ adjuge un contrat.

Que la Ville de Terrebonne reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

---

**CE-2020-360-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION D'UN (1) VÉHICULE  
ÉLECTRIQUE CHEVROLET BOLT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) fournisseurs pour l'acquisition d'un (1) véhicule électrique « Nissan Leaf EV » ou « Chevrolet Bolt » (SA20-9024);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2020 à 11 h 02, à savoir :

Bourgeois Chevrolet	37 564,63\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Repentigny Chevrolet	54 401,57\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Bourgeois Chevrolet s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 avril 2020, d'accepter la soumission de la société **BOURGEOIS CHEVROLET**, datée du 10 mars 2020, pour l'acquisition d'un (1) véhicule électrique « Chevrolet Bolt », le tout pour un montant de 32 672\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0084 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

---





ATTENDU QUE les projets de réseau cyclable, de par leur lien avec les principes directeurs de la mobilité durable, s'inscrivent dans le volet Mobilité de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-247-DEC mandatant la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) à travailler sur une liste de six (6) mandats précis, recommandés par la Direction du génie et environnement, au cours de l'exercice 2020;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 6 avril 2020, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-247-DEC, adoptée le 11 mars 2020, soit et est modifiée afin d'ajouter un septième (7<sup>e</sup>) mandat à la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité, à savoir:

7	À la suite d'une étude des coûts d'acquisition des terrains, analyser le projet de lien cyclable sur la côte de Terrebonne, d'une distance de 9 km, entre la caserne d'incendie #1 et les limites de la Ville de Bois-des-Filion, afin de créer un réseau cyclable utilitaire et récréatif
---	--

---

**CE-2020-363-REC      AUTORISATION / UTILISATION DU SOLDE  
RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 604 /  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC PARADIS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 09-01-2004 adoptant le « Plan directeur des parcs et espaces verts » et a approuvé l'échéancier suite à la résolution numéro CE-2003-1355-DEC;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisirs pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QUE le règlement numéro 604, approuvé le 9 avril 2014 par le MAMOT, prévoyait l'aménagement d'un parc de voisinage dans le district 4 de la Ville (parc Baribeault) et que ces travaux n'ont pas été réalisés tel que prévu;

ATTENDU QU'IL est toujours opportun d'aménager un parc de voisinage dans le district numéro 4 afin de répondre aux besoins du secteur;

ATTENDU QUE l'aménagement du parc Paradis (anciennement Baribeault) a été ciblé à la fiche numéro 65 du PTI 2020-2022 pour une réalisation en 2020;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 604 est fermé mais qu'il possède un solde résiduaire de 1 591 823\$ qui n'a pas été annulé au MAMH;

ATTENDU QUE la Ville a toujours la possibilité d'utiliser le solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 604 comme source de financement pour l'aménagement du Parc Paradis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 31 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la Direction du génie et environnement à utiliser le solde résiduaire du règlement numéro 604 pour financer les travaux d'aménagement du parc Paradis, pour un montant n'excédant pas 726 100\$ (incluant les frais de règlement d'emprunt).

---

**CE-2020-364-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LA STABILISATION DE TALUS DE COURS  
D'EAU PRÈS DU PONT DE LA COULÉE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la stabilisation de talus de cours d'eau près du pont de la Coulée (SA20-3015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2020 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 19 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
FNX innov inc.	10,44	144 753,53\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport daté du 23 mars 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 120 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme FNX innov inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 3 avril 2020, d'accepter la soumission de la firme **FNX INNOV INC.** Pour les services professionnels pour la stabilisation de talus de cours d'eau près du pont de la Coulée, pour un montant de 125 900\$ (taxes en sus), ainsi qu'un montant provisionnel de 12 590\$ (taxes en sus) correspondant à 10% de la soumission en cas d'imprévus pouvant subvenir en cours de mandat, le tout à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 687. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0091 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que la firme FNX innov inc. soit autorisée à présenter, au nom de la Ville de Terrebonne, une demande de certificat d'autorisation environnementale en lien avec l'exécution des travaux du projet cité en exergue au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'obtenir l'autorisation requise en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

---

**CE-2020-365-DEC      PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AUX  
CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES / CONVENTION POUR UNE  
SUBVENTION DU MAMH**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a adopté sa «Politique de développement durable» en janvier 2020, et qu'elle adoptera son «Plan d'action 2020-2025»;

ATTENDU QUE l'un des axes de la Politique concerne les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'a pas encore de plan d'adaptation et d'atténuation aux conséquences des changements climatiques (PACC);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a obtenu une subvention du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qui lui accorde une aide financière pour de 44 000\$, soit 50% du coût estimé de la réalisation du PACC incluant le temps homme;

ATTENDU QU'une convention entre le MAMH et la Ville doit être signée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 7 avril 2020, que le comité exécutif autorise M. Andrés Botero, directeur du génie et environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention avec le MAMH, ainsi que tout document relié au PACC.

---

**CE-2020-366-DEC      DEMANDES DE PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) /  
CCU DU 12 MARS 2020**

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2020, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2020 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 23 suivants :

- 1. 2020-00057      Unifamiliale isolée avec garage  
Développements Voyer S.E.N.C.  
283, rue du Campagnol / lot 4 301 474**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par « Les Créabitations N. Perron inc. », le tout identifié «annexe # 2020-00057».

- 2. 2020-00079      Rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel  
Guy St-Denis**

**1791, rue Desjardins / lot 1 945 408**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le document soumis par le requérant et la soumission commerciale (Vitrerie Repentigny), le tout identifié « annexe # 2020-00079 ».

**3. 2020-00054 Affichage de type industriel, « Summa »  
Enseignes Barbo inc.**

**3140, boulevard des Entreprises / lots 2 124 727, 3 290 869**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage de type industriel pour l'entreprise « Summa » selon le plan réalisé par « Enseignes Barbo inc. », le tout identifié « annexe # 2020-00054 ».

**4. 2020-00064 Construction accessoire de type industriel  
Gestion Lawrence K Ann Inc**

**3305, boulevard des Entreprises / lot 2 124 326**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de construction accessoire (avant-toit attenant à un bâtiment industriel), selon le plan réalisé par « BG Architectes », le tout identifié « annexe # 2020-00064 ».

**5. 2020-00070 Agrandissement d'un immeuble de type industriel  
« Cuisinox »  
Pierre Prévost**

**525, rue Fernand-Poitras / lot 3 315 688**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'agrandissement industriel, selon le plan réalisé par « Groupe Leclerc », le tout identifié « annexe # 2020-00070 »;

2° Le tout aux conditions suivantes:

- a) Qu'une garantie financière soit déposée pour l'agrandissement du bâtiment principal d'un montant de 65 450 \$;
- b) Qu'une garantie financière soit déposée pour l'aménagement paysager d'un montant de 37 500\$;
- c) Que trois rangées en quinconce de type « calamagrostis » soient implantées en cour avant, le long de la rue, afin de dissimuler les cases de stationnement.

**6. 2020-00055 Ajout d'un auvent rétractable de type commercial  
Resto Joe**

**2238, chemin Gascon / lot 2 438 502**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'aménagement d'un auvent, selon le plan réalisé par «BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES», le tout identifié « annexe # 2020-00055 »;

2° Le tout aux conditions suivantes:

- a) Que la structure de l'auvent et l'auvent soient installés à l'intérieur des limites de la terrasse;
- b) Que la structure et l'auvent soient de la même couleur.

**7. 2020-00068 Affichage de type industriel, « Carex-Mini-entrepôt »  
Zone Enseignes**

**3785, rue Georges-Corbeil / lot 2 122 314**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage industriel «Carex - Mini-Entrepôt» selon le plan réalisé par « Zone Enseignes», le tout identifié « annexe # 2020-00068 ».

**8. 2020-00031 Affichage de type commercial, « Déco Surfaces et Tapis O Bélec »**

**Josée Bélec**

**1336, montée Masson / lot 2 916 904**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour les commerces «TAPIS O BÉLEC INC.» et «DÉCO SURFACES» selon le plan réalisé par «Technigraphe», le tout identifié «annexe # 2020-00031».

**9. 2019-00539 Immeuble de type institutionnel et commercial (retour)  
Lorraine Bégin**

**985, boulevard Moody / lots 2 440 144, 2440 151**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment à vocation commerciale et institutionnelle, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par « Louis Houle, architecte », le plan projet de lotissement réalisé par « Normand Fournier, arpenteur-géomètre », le plan de paysagement soumis par le demandeur et le concept d'affichage réalisé par « Enseigne DécornDesign », le tout identifié « annexe # 2019-00539 »;

2° Le tout aux conditions suivantes:

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - i. Pour la construction du bâtiment, un montant de 70 000 \$;
  - ii. Pour l'aménagement paysager, un montant de 2 000 \$.
- b) Que le règlement spécifique numéro 756 permettant l'aménagement de services de garde en garderie soit en vigueur.

**10. 2020-00063 Immeuble de type commercial  
Gestion S.M. Paquet inc.  
431, rue O'Diana / lot 2 917 871**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un immeuble à vocation commerciale, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par « Bellemare Gilbert Architectes », le plan d'implantation réalisé par « Groupe Meunier, arpenteur-géomètre » et le devis d'affichage réalisé par « Zone Enseignes » le tout identifié « annexe # 2020-00063 »;

2° Le tout aux conditions suivantes:

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - i. Pour la construction du bâtiment, un montant de 47 500 \$;
  - ii. Pour l'aménagement paysager, un montant de 1 750 \$.
- b) Que la demande de démolition soit approuvée au comité de démolition;
- c) Que les 3 enseignes projetées sur le mur avant utilisent la même conception technique que l'enseigne de « Construction S.M. Paquet » proposée en façade avant secondaire;

- d) Que la clôture projetée, adjacente à la propriété du 437, rue O'Diana soit constituée de panneaux d'acier pré peint, opaque et devancée d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation;
- e) Qu'un minimum de 3 arbres soient plantés près de la limite latérale adjacente à la propriété du 1341, chemin des Anglais.

**11. 2020-00065    Modification pour la construction d'un bâtiment de types résidentiel et commercial  
Groupe GDI Terrebonne II inc.  
751, avenue Pierre-Dansereau / lot 5 101 606**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un immeuble à vocation mixte résidentielle et commerciale, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par "TLA architectes", et le plan d'implantation réalisé par "Géoposition", le tout identifié « annexe # 2020-00065 »;

2° Le tout aux conditions suivantes:

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - i. Pour la construction du bâtiment, un montant de 1 000 \$ par logement pour les phases 4 et 5;
  - ii. Pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$.
- b) Qu'une demande de PIIA distincte soit déposée ultérieurement pour le concept d'affichage;
- c) Au respect du règlement #674 sur la gestion des eaux pluviales;
- d) Au respect du règlement #566 sur la gestion des matières résiduelles.

**12. PIIA – 00048    Affichage de type commercial, « Coco Frutti »  
9407-8284 Québec inc. « Coco Frutti Lachenaie »  
540, montée des Pionniers / lot 1 946 610**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « COCOFRUITTI » selon le plan réalisé par « Enseignes Sherbrooke », le tout identifié « annexe # 2020-00048 ».

**13. 2020-00058    Constructions accessoires de type résidentiel  
Liane Carlomusto  
3150, chemin Saint-Charles / lot 1 947 482**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de construction accessoire (remise et galerie), selon le plan réalisé par « Marc-Antoine Rousseau », le tout identifié « annexe #2020-00058 »;

2° Le tout à la condition suivante:

- a) Que les deux remises existantes soient démolies.

**14. 2019-00320    Rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel  
José Blanchard  
3499, chemin Saint-Charles / lot 6 067 346**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le plan réalisé par « José Blanchard », le tout identifié « annexe # 2019-00320 ».

**15. 2020-00032    Modification d'un immeuble de type industriel  
9367-5031 Québec inc.  
1872-1924, chemin Sainte-Claire / lots 6 290 437 à 6 290 445**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la modification du bâtiment industriel "mini entrepôts" et la modification des aménagements extérieurs, selon les élévations, perspectives, planche des matériaux réalisés par « Éric Painchaud, architecte », le plan d'aménagement paysager réalisé par « PDA Design » et le plan d'implantation réalisé par « Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres » le tout identifié « annexe # 2020-00032 ».

**16. 2020-00018 Affichage de type commercial, « Magi-Prix »  
Signage Inc.  
1880-1888, chemin Sainte-Claire / lots 6 290 437 à 6 290 445**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Magi-Prix » selon le plan réalisé par « Signage inc. », ainsi que le concept d'affichage global selon le plan réalisé par « Éric Painchaud, Architecte et Associés inc. », le tout identifié « annexe # 2020-00018 ».

**17. 2020-00084 Rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel  
Philippe Lemieux  
37-39, rue Saint-Joseph / lot 2 441 889**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par « Melinda Hart », le tout identifié « annexe # 2020-00084 »;

2° Le tout à la condition suivante :

a) Que le détail technique des constituantes du décor d'origine (coupe du clin, proportion des impostes, cadrages et chambranles, avant-toit de galerie, colonnade, garde-corps, corniche et mouluration) soit conforme à l'apparence des constituantes d'origine, en référence aux curetage et photographie d'époque.

**18. 2019-00503 Construction d'un bâtiment à usages mixtes de type résidentiel (retour)  
François Côté  
468, rue Saint-Louis / lot 2 440 253**

1° Que la Ville de Terrebonne refuse l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment à usages mixtes (habitation de 3 logements et un local commercial), selon les plans, élévations, planche des matériaux et esquisse préliminaire illustrant les intentions de paysagement soumis par le demandeur ainsi que le plan projet d'implantation réalisé par le demandeur, le tout identifié « annexe # 2019-00503 ».

**19. 2020-00076 Affichage de type commercial, « Station-Service Couche-Tard »  
Daniel Provencher  
1050, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 123**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « COUCHE-TARD » selon le plan réalisé par « Enseignes Pattison », le tout identifié « annexe # 2020-00076 ».

**20. 2020-00046 Rénovation extérieure de type résidentiel  
De Oliveira Alda Fagundes  
3060, côte de Terrebonne / lot 2 922 109**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure de type résidentiel par le remplacement des ouvertures selon le plan réalisé, le tout identifié « annexe # 2020-00046 ».

**21. 2019-00537 Construction de sept habitations multifamiliales de 3 logements isolées (retour)  
9403-5201 Québec inc.  
10281, boulevard Laurier / lots 1 888 626, 1 888 648, 1 888 604**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction, en projet intégré, de sept (7) habitations multifamiliales de trois (3) logements chacune, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par « Leguë Architecture », le plan d'implantation réalisé par « Normand Fournier » et le plan des aménagements extérieurs et paysagers réalisé par « Maxime Girard », le tout identifié «annexe 2019-00537»;

2° Le tout aux conditions suivantes :

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
  - i. Pour la construction des bâtiments, un montant de 14 285\$ par bâtiment;
  - ii. Pour l'aménagement paysager, un montant de 12 500\$ pour l'ensemble du projet.
- b) Que la haie localisée dans la cour arrière soit d'une hauteur de 1,5 mètre minimum à la plantation;
- c) Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00538 soit acceptée;
- d) Que la demande de démolition du bâtiment sis aux 10381 à 10383, boulevard Laurier soit acceptée par le comité de démolition.

**22. 2019-00463 Construction d'une habitation multifamiliale de 3 logements  
Construction Irenée Paquet et Fils inc.  
173, rue Léon-Martel / lot 2 439 101**

1° Que la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par « Robert Prud'Homme » et le plan d'implantation réalisé par « Groupe Meunier, Arpenteurs-géomètres » le tout identifié « annexe # 2019-00463 »;

2° Le tout à la condition suivante :

- a) Que la dérogation mineure 2020-00077 soit acceptée.

**23. 2019-00471 Modification des aménagements extérieurs et paysagers d'un immeuble industriel  
Karine Courchesne  
1051, rue Viger / lot 2 915 182**

1° Que la Ville de Terrebonne refuse l'émission d'un permis afin de permettre la modification des aménagements extérieurs et paysagers d'une propriété industrielle selon le plan réalisé par « Karine Courchesne, architecte paysager », le tout identifié « annexe # 2019-00471 ».

---



**CE-2020-367-DEC      BAIL / LOCATION / 5611, BOULEVARD LAURIER /  
9026-7352 QUÉBEC INC. ET FIDUCIE FAMILIALE  
LAUTIN / 2020 A 2023**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire souhaite renouveler le bail locatif du 5611, boulevard Laurier utilisé pour les locaux dédiés au comité d'aide aux Plainois et également pour des fins d'entreposage municipal pour différents équipements ;

ATTENDU QUE le bail de location prévoit un versement mensuel de 5 518,79\$ (t.t.c.) à titre de loyer ;

ATTENDU QUE le bail de location prévoit un versement mensuel de 114,97\$ (t.t.c.) à titre de frais de chauffage qui s'ajuste selon la consommation électrique du bâtiment ;

ATTENDU QUE le bail indique à l'article 5.1.2 que pour les années subséquentes le loyer sera indexé à la date anniversaire selon un indice de 3%, et ce, annuellement ;

ATTENDU QUE le bail comprend un droit de renouvellement pour une période de trois (3) ans aux mêmes conditions, qui peut être exercé par la Ville de Terrebonne suivant un avis de six (6) mois avant l'expiration du bail ;

ATTENDU QUE le bail proposé répond aux besoins des parties impliquées ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a prévu les crédits nécessaires au budget ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 6 avril 2020, que le comité exécutif autorise le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour le renouvellement de la location du 5611, boulevard Laurier à Terrebonne lot 1 887 301 du cadastre du Québec), avec la société 9026-7352 Québec inc. et la Fiducie familiale Lautin, et ce, pour une durée de trois (3) ans soit du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2023, le tout pour un montant annuel de 57 600\$ (taxes en sus), plus un montant de 1 200\$ (taxes en sus) pour les frais de chauffage, pour la première (1<sup>ère</sup>) année, et une augmentation de 3% pour chaque année subséquente, tel qu'indiqué à l'article 5.1.2 dudit bail. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0070 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-368-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 14h22.

---

---

Président

---

Secrétaire